



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture  
Direction des affaires  
juridiques et de  
l'administration locale  
Bureau du contrôle de  
légalité et de  
l'intercommunalité

Affaire suivie par : S. Alberni

Tél. : 04 72 61 60 97

Courriels : [suzanne.alberni@rhone.gouv.fr](mailto:suzanne.alberni@rhone.gouv.fr)

**ARRETE n° 69-2021-04-08-00004 du 8 avril 2021**

**relatif à la composition de la commission départementale -métropolitaine de coopération intercommunale du Rhône**

**Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

VU la loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence de parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur désignation ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-43 ;

VU l'arrêté n° 69-2020-09-002-003 du 2 septembre 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges de la commission départementale et métropolitaine de coopération intercommunale du Rhône ;

VU l'arrêté n° 69-2020-11-20-001 du 20 novembre 2020 relatif à la composition de la commission départementale-métropolitaine de coopération intercommunale du Rhône ;

VU la nomination, le 17 février 2021, par le président du sénat, des deux sénateurs membres de la CDMCI du Rhône ;

VU la délibération en date du 24 février 2021 par laquelle la commission permanente du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a désigné un représentant supplémentaire pour siéger au sein de la CDMCI du Rhône ;

SUR la proposition de la préfète secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée à l'égalité des chances ;

## **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – La commission départementale- métropolitaine de coopération intercommunale du département du Rhône, placée sous la présidence du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, est constituée ainsi qu'il suit :

### **1) Représentants des communes :**

#### **COLLEGE DES COMMUNES AYANT UNE POPULATION INFÉRIEURE À LA MOYENNE COMMUNALE DU DÉPARTEMENT**

- M. Christian VIVIER-MERLE, Maire de Theizé
- Mme Claudine PERROT-BERTON, Maire de Saint-Cyr-sur-le-Rhône
- Mme Nathalie PETROZZI-BEDANIAN, Maire de Saint-Julien
- M.Damien MONNIER, Maire de Sathonnay-Camp

#### **Représentants des communes situées en zone de montagne :**

- M.Régis CHAMBE, Maire de Saint-Martin-en-Haut
- Mme Sylvie MARTINEZ, Maire de Saint-Clément-sous-Valsonne
- M.Max VINCENT, Maire de Limonest
- M.Luc CHAVASSIEUX, Maire de Chaussan
- M. Jérôme BANINO, Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise
- M. Philippe BONNIER, Maire de Coise

#### **COLLEGE DES 5 COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DU DEPARTEMENT**

- Mme Nathalie PERRIN-GILBERT, adjointe au maire de Lyon
- M.Sylvain GODINOT, adjoint au maire de Lyon

- M.Bertrand MAES, adjoint au maire de Lyon
- Mme Yolande PEYTAVIN, adjointe au maire de Vénissieux
- M.Gilles GASCON, Maire de Saint-Priest
- Mme Agnès THOUVENOT, adjointe au maire de Villeurbanne
- M.Gaëtan CONSTANT, adjoint au maire de Villeurbanne
- Mme Marie-Noëlle FRERY, conseillère municipale de Lyon
- M.Stéphane GOMEZ, adjoint au maire de Vaulx-en-Velin
- Mme Muriel BETEND, conseillère municipale de Villeurbanne

### **COLLEGE DES COMMUNES AYANT UNE POPULATION SUPÉRIEURE À LA MOYENNE COMMUNALE DU DÉPARTEMENT**

- M.Pascal RONZIERE, adjoint au maire de Villefranche-sur-Saône
- M.Eric BELLOT, Maire de Neuville-sur-Saône
- M. Bruno PEYLACHON, Maire de Tarare
- M.Daniel VALERO, Maire de Genas
- M.Jérémie BREAUD, Maire de Bron

#### **2) Représentants des EPCI à fiscalité propre :**

- Mme Françoise GAUQUELIN, Présidente de la Communauté de Communes de la vallée du Garon
- M. Paul VIDAL, Président de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
- M. Daniel MALOSSE, Président de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais
- M. Pierre BALLELIO, Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon
- M. Damien COMBET, Vice-Président de la Communauté de Communes de la vallée du Garon

#### **Représentants des EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie en zone de montagne :**

- M. Daniel POMERET, Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
- M.Pierre-Jean ZANETTACCI, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle
- M. Sylvain SOTTON, Vice-Président de la Communauté de Communes Saône Beaujolais
- M. Jean-Charles PERRIN, conseiller de la Communauté d'Agglomération Villefranche, Beaujolais, Saône
- M. Pierre VARLIETTE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

- M. Alain MORIN, Conseiller de la Communauté de Communes Saône Beaujolais
- M. Patrick BOURRASSAUT, Conseiller de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
- M. Gilles DUTHEL, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche, Beaujolais, Saône
- M. Arnaud SAVOIE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais
- M. Gérard CHARDON, Vice-Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

### **3) Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :**

- M. Jean-Paul CHEMARIN, Président du SYTRAIVAL
- M. Eric PEREZ, Président du SIGERLY

*Représentant des syndicats intercommunaux et Mixtes situés en tout ou partie en zone de montagne :*

- M. Jacky MENICHON, Président du syndicat mixte des rivières du Beaujolais

### **4) Représentants de la Métropole de Lyon**

- Mme Hélène DROMAIN, 22ème Vice-Présidente de la Métropole de Lyon
- M. Pierre-Alain MILLET, conseiller métropolitain, adjoint à la maire de Vénissieux
- M. Pascal BLACHE, conseiller métropolitain, maire du 6ème arrondissement de Lyon

### **5) Représentants du Conseil départemental**

- M. Christophe GUILLOTEAU, président du conseil départemental,
- M. Renaud PFEFFER, premier vice-président du conseil départemental
- M. Michel THIEN, quatrième vice-président du conseil départemental
- M. Bernard FIALAIRE, conseiller départemental
- Mme Claude GOY, conseillère départementale

### **6) Représentants du Conseil Régional :**

- M. Patrice VERCHERE, conseiller régional
- Mme Sophie CRUZ, conseillère régionale
- M. Paul VIDAL, conseiller régional

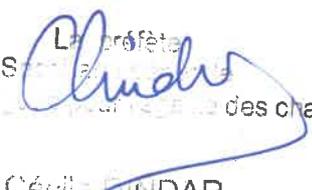
### **7/ Représentants du Parlement (sans voie délibérative) :**

- Mme Raymonde PONCET MONGE, sénatrice du Rhône
- M. François-Noël BUFFET, sénateur du Rhône

- Mme Anne BRUGNERA, députée du Rhône
- M. Jean-Luc FUGIT député du Rhône

**Article 2** – La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le **08 AVR. 2021**

La préfète  
S  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances  
  
Cécile BINDAR

